

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le jeudi 21 janvier 2021 à 19h sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse. Exceptionnellement, les membres participent à la séance par vidéoconférence, et la séance est diffusée sur internet, le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Le conseiller Monsieur Bernard Groulx est absent.

Le conseiller Monsieur Jean Fournel étant présent en début de séance a perdu sa connection à la rencontre en cours de séance et a été absent jusqu'à la fin.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H

2021-01-39 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-01-40 RÈGLEMENT NO 562-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 562 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 – ADOPTION

Considérant que le Règlement no 562 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021 est entré en vigueur le 22 décembre 2020;

Considérant qu'en raison du contexte actuel de pandémie de coronavirus Covid-19, la situation financière de plusieurs citoyens de la Ville a changé;

Considérant que le Conseil a pris la décision de modifier le calendrier des versements pour prévoir 4 versements plutôt que 3;

Considérant qu'à la séance du 19 janvier dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 562-1 déposé.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no **562-1** modifiant le règlement no 562 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

2021-01-41 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES PUBLIC GT2020-18 – AMÉNAGEMENT D’UNE RAMPE DE MISE À L’EAU À L’EXTRÉMITÉ DU CHEMIN COUSINEAU**

Considérant que la Ville a lancé l’appel d’offres public GT2020-18 pour les travaux d’aménagement d’une rampe de mise à l’eau au bout du Chemin Cousineau.

Considérant que suivant cet appel d’offres, 3 soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 janvier 2021;

Considérant que la Ville et son consultant ont procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’octroyer un contrat au montant maximal de **250 155 \$**, plus taxes applicables à **Les Entreprises Ventec Inc.** pour les travaux d’aménagement d’une rampe de mise à l’eau, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2020-18.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et les subventions accordées en vertu du Programme TECQ 2019-2023 et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740. Projet 038.

ADOPTÉE

2021-01-42 **APPEL D’OFFRES GT2021-02 – ACQUISITION DE DEUX CAMIONS INCENDIE – SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D’ÉVALUATION DES OFFRES**

Considérant que la Ville souhaite procéder à l’acquisition de deux camions incendie;

Considérant la particularité des véhicules devant être acquis et la pertinence pour la Ville de qualifier les offres selon des critères d’évaluation pertinents pour ce type de contrat;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) prévoit que le Conseil peut utiliser un système de pondération et d’évaluation des offres dont l’établissement et le fonctionnement respectent certaines règles et en vertu duquel chaque offre obtient un nombre de points basé sur des critères d’évaluation;

Considérant que par l’adoption de la Résolution 2020-12-444 le 15 décembre 2020, le Conseil a approuvé les critères d’évaluation et leur pondération pour l’appel d’offres GT2021-02 pour l’acquisition de 2 camions incendie;

Considérant qu’il est nécessaire de prévoir que le système de pondération et d’évaluation des offres que le Conseil choisit d’utiliser pour l’appel d’offres GT2021-02 est celui prévu à l’article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, et de préciser le facteur à être utilisé dans la formule prévue à la Loi pour établir le pointage final des soumissions ayant reçu le pointage intérimaire requis.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’autoriser l’utilisation du système de pondération et d’évaluation des offres prévu à l’article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* pour les fins de l’appel d’offres GT2021-02 pour l’acquisition de deux camions incendie.

-17-

Que les critères d'évaluation suivants et leur pondération soient utilisés dans le cadre de l'appel d'offres susmentionné :

Critères	Pondération (points)
1. Délai de livraison	30
2. Caractéristiques techniques du produit	30
3. Service après-vente	20
4. Durabilité du produit	20
TOTAL	100

Que le facteur 30 soit utilisé dans la formule prévue à la Loi pour établir le pointage final des soumissions ayant reçu le pointage intérimaire requis.

Que la présente résolution annule et remplace la Résolution no 2020-12-444 adoptée le 15 décembre 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-01-43 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 19h12.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse
/sb

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
